

ATELIER 6

« Mon travail à l'épreuve de l'autre »

Collaborations, rapprochements entre les services et les pastorales, expériences, fruits et difficultés.

PRÉSENTATION DES VŒUX DE NOËL DE LA CURIE ROMAINE *Extrait du DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS (jeudi 22 déc. 2016)*

QUELQUES CRITERES POUR LA CONDUITE DE LA REFORME

Chers frères et sœurs,

[...] L'absence de réaction est un signe de mort ! Par conséquent, les résistances bonnes – et même les moins bonnes – sont nécessaires et méritent d'être écoutées, accueillies et encouragées à s'exprimer, parce que c'est un signe que le corps est vivant.

Tout cela veut dire que la réforme de la Curie est un processus délicat qui doit être vécu dans la fidélité à l'essentiel, avec un continuel discernement, avec un courage évangélique, avec une sagesse ecclésiale, avec une écoute attentive, avec une action tenace, dans un silence positif, avec des décisions fermes, avec beaucoup de prière, – beaucoup de prière ! – dans une profonde humilité, avec une grande clairvoyance, avec des pas en avant concrets et – quand c'est nécessaire – avec des pas en arrière, avec une volonté déterminée, avec une grande vitalité, avec une autorité responsable, dans une obéissance sans condition ; mais avant tout dans l'abandon à la conduite sûre de l'Esprit Saint, en s'en remettant à son soutien indispensable. Et pour cela, prière, prière et prière.

QUELQUES CRITERES POUR LA CONDUITE DE LA REFORME

Il y en a principalement douze : Individualité, Sens pastoral, Sens missionnaire, Rationalité, Fonctionnalité, Modernité, Sobriété, Subsidiarité, Synodalité, Catholicité, Professionnalité, Gradualité.

1. Individualité (Conversion personnelle)

Je répète de nouveau l'importance de la conversion individuelle sans laquelle tous les changements dans les structures seront inutiles. L'âme véritable de la réforme, ce sont les hommes qui en font partie et la rendent possible. En effet, la conversion personnelle supporte et renforce la conversion communautaire.

Il y a un fort lien d'échange entre l'attitude personnelle et l'attitude communautaire. Une seule personne peut apporter beaucoup de bien à tout le corps mais peut lui porter préjudice et le faire tomber malade. Et un corps sain est celui qui sait récupérer, accueillir, fortifier, soigner et sanctifier ses membres.

2. Sens pastoral (*Conversion pastorale*)

[...] L'engagement de tout le personnel de la Curie doit être animé par un sens pastoral et une spiritualité de service et de communion, puisque c'est l'antidote à tous les poisons de la vaine ambition et de la rivalité illusoire. En ce sens le bienheureux Paul VI avertissait : « Que la Curie Romaine ne soit pas une bureaucratie, comme certains la jugent à tort, prétentieuse et apathique, seulement juridique et ritualiste, ni une école d'ambitions cachées et de sourds antagonismes, comme d'autres l'accusent ; mais qu'elle soit une véritable communauté de foi et de charité, de prière et d'action ; communauté de frères et de fils du Pape qui font tout, chacun dans le respect de la compétence d'autrui et avec un sens de la collaboration, pour le servir dans son service des frères et des fils de l'Église universelle et de la terre entière ».

3. Sens missionnaire (Christocentrisme)

C'est la fin principale de tout service ecclésiastique, celle qui consiste à porter la joyeuse annonce aux extrémités de la terre, comme nous le rappelle le magistère conciliaire, parce qu'« il y a des structures ecclésiales qui peuvent arriver à favoriser un dynamisme évangélisteur ; également les bonnes structures sont utiles quand une vie les anime, les soutient et les guide. Sans une vie nouvelle et un authentique esprit évangélique, sans fidélité de l'Église à sa propre vocation, toute nouvelle structure se corrompt en peu de temps ».

4. Rationalité

Sur la base du principe selon lequel tous les Dicastères sont juridiquement égaux entre eux, une rationalisation des organismes de la Curie Romaine est nécessaire pour mettre en évidence le fait que chaque Dicastère a des compétences propres. Ces compétences doivent être respectées mais aussi réparties avec rationalité, avec efficacité et efficience. Aucun Dicastère ne peut donc s'attribuer la compétence d'un autre Dicastère, selon ce qui est fixé par le droit, et d'autre part, tous les Dicastères se réfèrent directement au Pape.

5. Fonctionnalité

Le regroupement éventuel de deux - ou plus – Dicastères, compétents sur des matières proches ou en relations étroites, en un unique Dicastère sert d'un côté à donner au Dicastère en question une importance plus grande (également à l'extérieur) ; d'un autre côté, la contiguïté et l'interaction des réalités particulières dans un unique Dicastère aident à avoir une plus grande fonctionnalité (les deux nouveaux Dicastères d'institution récente en sont un exemple).

La fonctionnalité nécessite aussi la révision continue des rôles et de l'adéquation des compétences et des responsabilités du personnel, et, en conséquence, la réalisation de mutations, d'embauches, d'interruptions et aussi de promotions.

6. Modernité (Mise à jour)

C'est-à-dire la capacité de lire et d'écouter les "signes des temps". En ce sens « nous prenons sans délai les mesures nécessaires afin que les dicastères de la Curie Romaine soient conformes aux situations de notre temps et s'adaptent aux nécessités de l'Église universelle ». Cela était demandé par le Concile Vatican II : « Que les Dicastères de la Curie Romaine soient soumis à une nouvelle organisation plus en rapport avec les besoins des temps, des pays et des rites, notamment en ce qui concerne leur nombre, leur nom, leur compétence, leurs méthodes propres de travail et la coordination de leurs travaux ».

7. Sobriété

Dans cette perspective, une simplification et un allègement de la Curie sont nécessaires : regroupement ou fusion de Dicastères selon les matières de compétence et simplification interne de chaque Dicastère ; éventuelles suppressions de Bureaux qui ne correspondent plus aux nécessités contingentes. Intégration dans les Dicastères, ou réduction, des commissions, académies, comités, etc... le tout en vue de l'indispensable sobriété nécessaire à un témoignage correct et authentique.

8. Subsidiarité

Réorganisation des compétences spécifiques des différents Dicastères, si nécessaire en les transférant d'un Dicastère à un autre, afin d'atteindre l'autonomie, la coordination et la subsidiarité dans les compétences, ainsi que l'interrelation dans le service.

En ce sens, le respect des principes de subsidiarité et de rationalisation des relations avec la Secrétairerie d'Etat et à l'intérieur de celle-ci – entre ses diverses compétences -, est aussi nécessaire afin qu'elle soit, dans l'accomplissement de ses fonctions, l'aide directe la plus immédiate du Pape. Ceci aussi pour une meilleure coordination des différents secteurs des Dicastères et des Bureaux de la Curie. La Secrétairerie d'Etat pourra accomplir cette importante fonction qui est la sienne, justement en réalisant l'unité, l'interdépendance et la coordination de ses sections et de ses divers secteurs.

9. Synodalité

Le travail de la Curie doit être synodal : réunions habituelles des Chefs de Dicastères présidées par le Pontife Romain ; Audiences *di tabella* des Chefs de Dicastères régulières; réunions interdicastérielles habituelles. La réduction du nombre de Dicastères permettra des rencontres plus fréquentes et plus systématiques des différents Préfets avec le Pape, ainsi que des réunions des Chefs de Dicastères efficaces, ce que ne peut être le cas d'un groupe trop nombreux.

La synodalité doit être vécue aussi à l'intérieur de chaque Dicastère, en donnant une importance particulière au *Congresso* et une fréquence plus élevée au moins à la Session ordinaire. A l'intérieur de chaque Dicastère il faut éviter la fragmentation qui peut être produite par différents facteurs, comme la multiplication des secteurs spécialisés qui peuvent tendre à être autoréférentiels. La coordination entre ceux-ci doit être faite par le Secrétaire ou le Sous-Secrétaire.

10. Catholicité

Entre les collaborateurs, outre les prêtres et les consacrés/ées, la Curie doit refléter la catholicité de l'Église par l'embauche de personnel venant du monde entier, de diacres permanents et de fidèles laïcs dont le choix doit être attentivement fait sur la base de leur irréprochable vie spirituelle et morale et de leur compétence professionnelle. Il est opportun de prévoir l'accès d'un plus grand nombre de fidèles laïcs surtout dans les Dicastères où ils peuvent être plus compétents que des clercs ou des consacrés. De plus, la valorisation du rôle de la femme et des laïcs dans la vie de l'Église est de grande importance, ainsi que leur intégration dans les rôles de conduite des Dicastères, avec une attention particulière à la *multiculturalité*.

11. Professionalité

Il est indispensable que chaque Dicastère adopte une politique de formation permanente du personnel, pour éviter de "se rouiller" et de tomber dans la *routine* du fonctionnalisme.

D'autre part, il est indispensable de d'archiver *définitivement* la pratique du *promoveatur ut amoveatur*. Cela est un cancer.

12. Gradualité (discernement)

La gradualité est le fruit du discernement indispensable qui implique processus historique, scansion de temps et d'étapes, contrôle, corrections, expérimentations, approbations *ad experimentum*. Donc, dans ces cas, il ne s'agit pas d'indécision mais de la flexibilité nécessaire pour pouvoir atteindre une véritable réforme. [...]

Merci, et je vous souhaite un saint Noël et une heureuse nouvelle année 2017.

Franciscus

A partir du texte du pape François et de votre expérience, nous vous proposons d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- ✓ Qu'est-ce qui m'aide à bâtir une dynamique de collaboration, de rapprochement ... ?
- ✓ Est-ce que je comprends mon service/mon équipe comme une « petite Eglise » ?
Qu'est-ce que je mets en œuvre pour sa conversion ?
- ✓ Comment j'évalue et je relis l'expérience de mon service ? (A quelle fréquence ? Avec qui ? Selon quelles modalités ?) Est-ce que j'en tire profit ?